

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844  
website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

PA13838

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-sixième session ordinaire**

**23 – 27 janvier 2015**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/864(XXVI)xi**

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LE FONDS  
D'AIDE D'URGENCE SPECIALE POUR LA SECHERESSE  
ET LA FAMINE EN AFRIQUE (SEAF)**

## RAPPORT DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LE FONDS D'AIDE D'URGENCE SPECIALE POUR LA SECHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE (SEAF)

### INTRODUCTION

1. Pendant la période de juillet à décembre 2014, le Sous-comité du COREP sur le Fonds d'aide d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF) a été saisi de la question du virus Ébola dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

#### Sur Ébola :-

2. Le Sous-comité a tenu plusieurs réunions pour discuter de la situation de l'épidémie Ébola, devenue une catastrophe humanitaire et un défi de développement.

3. Au cours de ces réunions, le Département des Affaires sociales a apporté, sur la situation Ébola dans ces trois pays, des informations sur lesquelles le Sous-comité s'est basé pour recourir à l'aide du Fonds pour régler la situation. En conséquence, la Commission a lancé l'opération de Soutien de l'Union africaine contre l'éclosion du virus Ébola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA) en août 2014 pour contribuer, grâce au soutien du Fonds, aux efforts continus déployés par les communautés nationales et internationales pour arrêter la propagation de la maladie à virus Ébola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

4. À l'issue des réunions, le Sous-comité a pris différentes décisions qui ont été approuvées par Décision Ext/EX.CL/Dec.1 (XVI) du Conseil exécutif réuni en sa seizième session extraordinaire le 8 septembre 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), qui prévoit :

- i) l'élargissement du mandat du Fonds d'aide d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF) pour y inclure les urgences de santé publique et d'autres calamités;
- ii) la reconstitution du Fonds d'aide d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF) afin qu'il continue de fournir un appui aux États membres et l'élaboration des critères spécifiques pour les opérations du Fonds; en outre dans la même décision, le Conseil exécutif lance un appel aux États membres pour qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds d'aide d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique dont les ressources s'amenuisent de jour en jour. À cet égard, le Conseil demande d'explorer les possibilités de convoquer une conférence des donateurs au profit de ce Fonds.

5. À cette fin, la Commission a décaissé du Fonds SEAF un montant total de 1.000.000 de dollars américains pour aider les pays touchés comme suit:

Guinée	150.000 DEU
Liberia -	150.000 DEU

Sierra Leone	150.000 DEU
Subvention à la Commission	300.000 DEU
Subvention au Centre	250.000 DEU

**Montant total décaissé : 1.000.000 DEU**

**Examen des termes de référence du Sous-comité :-**

6. Le montant disponible dans le Fonds au moment où le Sous-comité se réunissait le 10 septembre 2014 en sa vingt-quatrième réunion était de 3.540.861,48 de dollars américains. Ce montant n'incluait pas l'engagement de 1.000.000 de dollars américains pris lors de la vingt-troisième réunion du Sous-comité mentionné ci-dessus. Le Sous-comité, à cette date, a également examiné la situation du Fonds et discuté des moyens possibles de restructurer le Fonds. Les membres du Sous-comité ont exprimé leur préoccupation sur le fait que le Fonds n'avait pas été reconstitué. Cette situation, a-t-on observé, n'était pas appropriée, car elle mettait le Sous-comité dans l'incapacité de répondre à d'autres situations d'urgence dans l'avenir. Il a ensuite été convenu que la Commission élaborerait une proposition de restructuration du Fonds qu'elle soumettrait à l'examen du Sous-comité.

7. Le Sous-comité et le Conseil exécutif ont pris note du fait que le mandat du Fonds d'aide d'urgence était de répondre spécifiquement aux cas de sécheresse et de famine. Le Sous-comité a décidé de faire une exception et de décaisser du Fonds une aide pour le cas d'Ébola, qui à proprement parler ne relève pas du mandat du Fonds mais s'impose en raison du défi pressant occasionné par l'écllosion de l'épidémie. Les membres du Sous-comité et du Conseil exécutif ont donc convenu de revoir le mandat du Sous-comité pour y inclure d'autres situations d'urgence, ce qui nécessitera également une révision des termes de référence du Fonds d'aide d'urgence par inférence du Sous-comité. Le Département des Affaires politiques est en train de revoir l'actuel mandat pour donner une approche holistique aux situations d'urgence en Afrique. Le Sous-comité examinera le mandat révisé lors d'une de ses réunions en 2015.

**Sur les activités du Sous-comité du COREP sur le Fonds d'aide d'urgence :-**

8. Le Sous-comité sur le Fonds d'aide d'urgence était représenté au Symposium humanitaire annuel de l'UA par S.E. M. Alain Aimé Nyamitwe, Ambassadeur de la République du Burundi, qui a fait un exposé sur les activités du Sous-comité sur le SEAF, en particulier, sur la participation du SEAF à la riposte contre Ébola au cours de l'année 2014. Le Symposium humanitaire rassemble les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et tous les acteurs humanitaires, y compris ceux qui répondent aux catastrophes liées aux conflits et aux catastrophes naturelles dans les CER, certains organismes gouvernementaux, des agences des Nations Unies, des ONG et des organismes intergouvernementaux opérant en Afrique. L'objectif est de mettre en place une plate-forme pour le libre échange d'expériences, d'informations, de bonnes pratiques et de leçons apprises. C'était le troisième symposium humanitaire organisé par l'Union africaine, et la première fois pour le Sous-comité du COREP sur le SEAF d'y participer.

**9.** La Division des Affaires humanitaires, des réfugiés et des personnes déplacées (HARDP) du Département des Affaires politiques restructurera les activités du Sous-comité au-delà du décaissement des fonds pour une plus grande implication du Sous-comité dans les questions liées aux catastrophes naturelles y compris les missions d'évaluation sur le terrain, et la représentation dans les différentes réunions pertinentes axées sur les catastrophes naturelles. Cela permettra au Sous-comité d'être mieux informé et plus impliqué dans les activités liées à son mandat.

**10.** Le Département servira également de mécanisme de collaboration et d'harmonisation du travail du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et du Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'aide d'urgence en coordonnant les activités des deux Sous-comités.

**11.** À cette fin, le Département soumettra des programmes de travail annuels à l'approbation du Sous-comité en février de chaque année.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2015

# Report of PRC sub-committee on the special emergency assistance fund for drought and famine in Africa (SEAF)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4624>

*Downloaded from African Union Common Repository*